

Adresse de la société populaire de Bazas (Bec-d'Ambès) qui exprime son indignation contre les assassins qui ont osé attenter à la vie de Collot-d'Herbois et Robespierre, lors de la séance du 8 messidor an II (26 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Bazas (Bec-d'Ambès) qui exprime son indignation contre les assassins qui ont osé attenter à la vie de Collot-d'Herbois et Robespierre, lors de la séance du 8 messidor an II (26 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 189;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25289_t1_0189_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

combattent, les électrise, fait naître en eux l'enthousiasme, et l'esclavage qu'ils abhorrent leur fait braver tous les dangers.

A votre exemple, ils contemplent, de sang-froid, la faux tranchante de la mort; et si jamais le fer assassin pouvoit vous atteindre, ce ne seroit qu'après que leurs têtes seroient entièrement abattues.

Continuez donc, législateurs, d'occuper le poste auquel vous a élevé la confiance d'un peuple libre et souverain; investis de tous ses pouvoirs, achevez le grand œuvre de sa régénération, et qu'au bout de votre pénible, mais glorieuse carrière, il trouve le bonheur que vous lui préparez.

Ici, comme partout ailleurs, les prêtres ont abdiqué; et la dépouille de nos temples a augmenté le nombre des offrandes civiques: en un mot, la Raison triomphe; son flambeau nous éclaire, son arbre nous ombrage, et il n'existe d'autre culte dominateur que celui de la vertu.

GUYON (*présid.*), Hiacinthe GUION (*vice-présid.*), SARROBERT, BERNARD (*secrétaires*).

11

La société populaire de Bazas, département du Bec-d'Ambès, exprime à la Convention son indignation contre les infames assassins qui ont osé attenter aux jours de Collot-d'Herbois et menacer ceux de Robespierre.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Bazas, s. d.] (2).

« Législateurs

Des mains parricides, ont dirigé des coups meurtriers, sur 2 mandataires d'un grand peuple, restaurateur de la morale publique; les barbares voulaient étouffer la liberté, pour élever sur son tombeau le trône du tiran empoisonneur. Nôtre indignation est à son comble, mais le génie qui veille sur nos destinées, à paralysé les mains de 2 vils assassins... nous jurons tous, par nôtre amour pour la République, de faire triompher la cause sacrée, et l'égalité ou, de mourir pour la défendre ».

THOMA, SERVIÈRE fils (*présid.*), DESCORN, BLANQUE (*secrét.*), J. ANGLADE, MOUCHIN, ARMAN, LADOS, DUPIOL, GALLISSERE, BIAUL fils (*arquebusié*), DARROMAN, GUIRAUD, G. DESCORN, SAUTEYRON, MOUËT, SERVIÈRES père, HERMAN, MUSSOTTE, PIERRON, BACQUERINE, AMAT, VIGNOLLES, LATAPY l'ainé, AMAT jeune, LATAPY, TARRIC, GREMER [et 16 signatures illisibles].

12

Les administrateurs du département de police de la commune de Paris, font passer à la Convention l'état des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département: le nombre en est porté à 7466.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de sûreté générale (3).

(1) P.V., XL, 174.
(2) C 309, pl. 1204, p. 24.
(3) P.V., XL, 175.

[Commune de Paris, 7 mess. II. Etat des détenus au 6 mess.] (1).

Grande-Force	677
Petite-Force	304
Sainte Pélagie	216
Maison de repression	24
Madelonnettes	300
Montvrin	71
Abbaye	101
Bicêtre	974
A la Salpêtrière	389
Chambres d'arrêt, à la Mairie	60
Fermes	56
Luxembourg	870
Maison de suspicion, rue de la Bourbe ..	539
Brunet rue de Buffon	38
Picpus, [ajout ms.], fauxbourg S. Antoine	206
Refectoire de l'abbaye	51
Caserne des P.P.	211
Les Angloises, rue Saint-Victor	153
Les Angloises, rue de Loursine	139
Caserne rue de Seve	134
Les Carmes rue de Vaugirard	349
Vincennes	367
Les Angloises, fauxbourg S. Antoine	86
Coignard à Picpus	59
Ecosseis, rue des fossés Saint-Victor	106
Saint-Lazare, fg St. Lazare	682
Maison Picquenot, rue de Bercy	35
Geoffroy, Folie Renaud	24
Belhomme, rue Charonne, n° 70	101
Bénédictins, angle rue Observ. ^{re}	114
TOTAL	7466

13

La société populaire de Xantes félicite la Convention d'avoir proclamé l'existence de l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'ame. « Grâces vous soient rendues, dit-elle... Gravez sur le bronze le décret mémorable que le génie de la liberté vient de proclamer, et que nos armes victorieuses aillent placer ces tables immortelles sur les débris des trônes déjà chancelans de tous les rois de l'Europe ».

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Xantes, 26 flor. II] (3).

« Législateurs

Tandis qu'au milieu des orages d'une grande révolution vous tracés d'une main hardie et sure le tableau merveilleux de la nature, tandis qu'au milieu des décombres de toutes les factions anéanties, nous voyons majestueusement s'élever les Colonnes inamovibles du temple de toutes les vertus, qu'il est beau sans doute de voir les mandataires fideles d'un peuple libre, consacrer avec solennité ce principe consolant qui fait germer avec chaleur dans le cœur de tout homme vertueux, l'amour de la liberté, l'enthousiasme de son existence: ha! qu'ils sont coupables ces criminels propa-

(1) C 308, pl. 1196, p. 25. P.c.c. WICHTERICH.
(2) P.V., XL, 175.
(3) C 309, pl. 1204, p. 25.